



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt mgen.org/>

Flash info du CE MGEN ASS du 8 juillet 2014

Ce premier Comité d'Etablissement voit l'installation des 20 membres (10 titulaires et 10 suppléants) élus pour les 4 ans à venir.

Une occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont fait confiance à notre organisation syndicale en votant majoritairement pour la CFDT.

Ainsi sur 10 postes titulaires 8 lui sont attribués et 7 sur les 10 suppléants.

Sont élus pour la CFDT :

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

1^{er} collège

Alain CHARRAS	Sylvie LACROIX
Dominique REAU	Paulette GAMAIN
Serge MONNIER	Nathalie WETTER
Christelle DAM	Hélène FLEURANT
Marie LONG	Brigitte BRIGAND

2^{ème} collège

Marc WEISS	Philippe GALLOIS
Dominique PENEY	Jean Marc THEVENOT
Didier TONDINE	

Gilles FOUACHE restera représentant syndical au CE MGEN Action Sanitaire et Sociale.

1. Election du secrétaire, du trésorier, du secrétaire adjoint et du trésorier adjoint au CE MGEN ASS

Secrétaire : Dominique REAU élue à l'unanimité
Trésorier : Philippe GALLOIS élu à l'unanimité
Secrétaire adjoint : Alain CHARRAS élu à l'unanimité
Trésorier adjoint : Serge MONNIER élu à l'unanimité

2. Constitution des commissions au CE MGEN ASS:

L'Employeur MGEN souhaite mettre en place un CHSCT mutuelle MGEN Action Sanitaire et Sociale afin de couvrir les salariés qui travaillent dans les plus petites structures de l'UES (moins de 50 salariés qui, pour MGEN ASS, correspondent aux 6 centres de santé mentale : Rouen, Grenoble, Lille, Lyon, Bordeaux et Toulouse et 3 EHPAD : Arès, Huby Saint Leu et Fontenay en Parisis. Il s'ajouterait aux 15 CHSCT existant dans les autres établissements comptant plus de 50 salariés. Chacun des ces 16 CHSCT serait représenté au sein d'une instance de coordination suivant une répartition qui sera déterminée par accord.

La mise en place de ce CHSCT mutuelle impliquerait la suppression de la CACT : Commission Amélioration des Conditions de Travail. Un accord sera soumis à la signature des organisations Ainsi ne reste t il plus que 2 commissions :

- **Commission formation emploi** : (qui se réunit 2 fois par an) y participeront pour la CFDT :

Présidence : Paulette GAMAIN élue à l'unanimité

Jean Marc THEVENOT	Sylvie LACROIX
Didier TONDINE	Maria LONG

- **Egalité professionnelle** : (qui se réunit 1 fois par an) y participeront pour la CFDT :

Présidence : Hélène FLEURANT élue à l'unanimité

Sylvie LACROIX	Maria LONG
Dominique PENEY	Jean marc THEVENOT

3. Élection des représentants pour MGEN ASS au CCE :

5 Postes sont à pourvoir pour le CCE UES : au regard des résultats 4 sont attribués à la CFDT (et 1 à la CGT) tous élus à l'unanimité

Marc WEISS	Philippe GALLOIS
Alain CHARRAS	Nathalie WETTER
Dominique REAU	Hélène FLEURANT
Serge MONNIER	Christelle DAM

Les élus accordent, comme chaque année, à l'unanimité, la gestion du budget des œuvres sociales du CE MGEN ASS au CCE UES MGEN.

4. Les feuilles de route des établissements :

Thierry BARBON explique aux élus le fonctionnement des feuilles de route, la CFDT ayant demandé la communication de celles-ci afin de mieux comprendre et appréhender les projets d'évolution des établissements.

Les feuilles de routes ont 3 ans d'existence, elles sont initiées chaque année après l'arrêté de comptes par les directions locales qui, seules, déduisent des projections pour l'année à venir.

Les Budgets sont établis en septembre et sont consolidés en CA en décembre avec souvent des écarts importants. Les feuilles de route sont établies avec les budgets bâtis en septembre.

Comme quasi systématiquement des dégradations sont constatées, les directions proposent des mesures correctives dans le cadre d'orientations méthodologiques prédéfinies. La première année ils viennent à la direction des établissements pour une soutenance, ensuite le travail se fait à distance.

Feuilles de routes sont validées au COMET puis présentées au COMEX.

5. CHANAY

L'ARS de Rhône Alpes a fait un appel à candidature auprès de consultants dont l'un aurait pour mission de travailler sur les structures psychiatriques de la région. Il sera important de s'assurer que Chanay, actuellement SSR, sera bien inclus dans le champ de la réflexion. Les élus CFDT se sont fortement mobilisés pour que cet établissement reste sur son site et dans le service privé à but non lucratif. La reconnaissance en psychiatrie qui correspond à une réalité de prise en charge donnerait des financements supplémentaires permettant une prise en charge à la hauteur des besoins.

6. Informatique dans les établissements :

La CFDT demande communication de l'organigramme des services CHOREGIE dévolus aux Etablissements : Il est difficile de savoir qui fait quoi. Dans certains établissements aucune personne ressource avec des compétences particulières n'a été désignée pour faire le relais.

M CHABOU responsable des systèmes informatiques vient d'être embauché pour 18 mois avec comme mission de faire un diagnostic : Il a débuté la phase de préconisations. Les établissements pilotes pour GESTOR souffrent en particulier de cette carence.

7. MAISONS LAFFITTE

L'hôpital des courses est passé sous redressement judiciaire et cherche repreneur : Parmi 4 propositions, la MGEN a présenté un dossier pour reprendre des lits de médecine et le service d'imagerie, (le dernier sur Maisons Laffitte). Cette opération s'accompagnerait de la reprise d'une douzaine de salariés. Le groupe KORIAN propose lui une reprise globale avec 1 PSE à la clé et risque d'être le candidat privilégié à ce titre.

L'audience aura lieu au tribunal vendredi 11 août pour un délibéré 15 jours après.

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes
pour revendiquer et défendre vos idées***

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tous renseignements : votre **Déleguée Syndicale locale** : Ou contacter la **Délégation Centrale**:

Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22

Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37

Bruno DALBY Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 05 55 51 40 30